



Le 4 décembre 2018

Réaction du CNPA face au moratoire du Gouvernement

Le CNPA prend acte du moratoire décidé par le gouvernement sur la hausse des taxes sur le carburant, de l'électricité, du gaz et du durcissement du contrôle technique automobile prévu au 1er janvier.

Partie prenante des discussions, le CNPA se félicite de cette mesure, même s'il estime qu'elle arrive tard. En effet, depuis l'annonce de cette hausse et encore plus depuis le début de la mobilisation des gilets jaunes, le CNPA n'a cessé d'alerter le gouvernement sur la nécessité de renoncer à cette hausse.

A nouveau, les professions automobiles seront partie prenante de la concertation annoncée du 15 décembre au 1er mars, mais demandent d'ores et déjà une stratégie sur l'implantation et la diversification des stations-service notamment en zones rurales ainsi que sur la promotion des énergies alternatives dans tous les territoires via ce réseau existant. Le CNPA tient à rappeler qu'il est apporteur de solutions.

En ce qui concerne la suspension du contrôle technique, le CNPA s'étonne une nouvelle fois du mépris du gouvernement : ce moratoire intervient sans aucune concertation avec les professionnels. Ces derniers ont pourtant largement été mis à contribution, autant en investissement qu'en formation, de façon à être opérationnels dès le 1er janvier.

Au 1er décembre 2018, plus de 3000 centres de contrôle technique ont déjà réalisés les investissements nécessaires soit par une mise à jour de leur matériel, soit par l'achat d'un nouvel opacimètre, pour des dépenses engendrées allant de 1000 à 8.000€.

Après les auto-écoles, les primes à la conversion, toujours sans réponse, le CNPA demande dès cette semaine une réunion avec le Premier Ministre, de façon à prendre des décisions tangibles à apporter à l'ensemble de ses entreprises.

Et au-delà de l'impact budgétaire et opérationnel sur les entreprises, le CNPA tient à rappeler que le nouveau contrôle technique est un acteur central d'une politique de mobilité plus écologique et plus sûre. Il peut par ailleurs constituer un levier social extrêmement utile à un parc accessible et mieux entretenu, face à un parc qui continue de vieillir.

Rappelons aussi que l'amélioration du contrôle de la pollution ne concerne que les véhicules Diesel, et l'objectif est d'identifier les véhicules qui émettent bien plus de particules fines que la limite autorisée, principalement à cause d'un filtre à particules endommagé, ou plus grave et illégal (Article L318-3 du code de la Route), à cause d'un filtre à particules retiré.

Dans un contexte de revendication soudaine, il est malheureux d'oublier les enjeux de santé publique que sert justement cette modification du contrôle technique : diminuer les effets néfastes pour la santé liés à l'activité automobile.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière

et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »
